



**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR –  
Année universitaire 2025/2026**

**INSCRIPTION EN LIGNE : BACHELIERS 2025**

- Le relevé de notes du Baccalauréat
- Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E.) ou Identification Nationale dans l'Enseignement Supérieur (I.N.E.S). (Ce numéro est sur le relevé de notes du baccalauréat).
- L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription en ligne.
- Pièce d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou passeport.
- 1 photo d'identité (format JPEG)
- Attestation de la J.D.C. (Journée Défense Citoyenneté) (ex J.A.P.D.) (à défaut attestation de recensement)

**Pièce(s) complémentaire(s) obligatoire(s) selon la situation :**

- Pour les étudiant(e)s boursiers → **notification de l'avis d'attribution de la bourse (CROUS)**
- Pour les étudiant(e)s mineur(e)s → **autorisation parentale** sur papier libre ou téléchargeable sur le site internet de l'UPJV.
- Le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation.

**INSCRIPTION EN LIGNE : 1<sup>ère</sup> INSCRIPTION à l'UPJV (hors bacheliers 2025)**

- Vous êtes bachelier des années antérieures à 2021 et n'avez jamais été inscrits dans une université française
  - **Diplôme et relevé de notes** du Baccalauréat, et le cas échéant du dernier diplôme.
- Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E.) ou Identification Nationale dans l'Enseignement Supérieur (I.N.E.S). (Ce numéro est sur le relevé de notes du baccalauréat).  
*Les étudiants ayant obtenu le baccalauréat avant 1995 et qui se sont inscrits en université française à partir de 1995 doivent fournir obligatoirement le numéro I.N.E. délivré par l'établissement (certificat de scolarité, carte étudiante ou relevé de notes).*
- L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription en ligne.
- Pièce d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou passeport.
- 1 photo d'identité (format JPEG)
- Attestation de la J.D.C. (Journée Défense Citoyenneté) (ex J.A.P.D.) (à défaut attestation de recensement)
- Pour une inscription en L2, L3, Licence Professionnelle, Master 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année : Attestation de réussite du dernier diplôme obtenu (Licence ou Maîtrise)

**INSCRIPTION EN LIGNE : RÉINSCRIPTION (déjà inscrit à l'UPJV)**

- L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription en ligne.
- Pièce(s) obligatoire(s) selon la situation :**
  - Pour les étudiant(e)s bénéficiant d'une exonération, joindre l'avis d'exonération signé du Président de l'UPJV.
  - Etudiants bénéficiant d'une décision de validation d'études ou d'acquis : L'original et la photocopie de la notification de la décision de validation d'études signée du Président de l'UPJV.



**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR –  
Année universitaire 2025/2026**

**Etudiant(e)s hors UE : LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR**

<input type="checkbox"/> Vous êtes bachelier 2025, joindre le titre d'accès à l'enseignement supérieur.
<input type="checkbox"/> Vous êtes bachelier des années antérieures à 2021 et n'avez jamais été inscrits dans une université française
▶ <b>Diplôme et relevé de notes</b> du Baccalauréat, et le cas échéant du dernier diplôme.
<input type="checkbox"/> Le numéro Identifiant National Etudiant (I.N.E.) ou Identification Nationale dans l'Enseignement Supérieur (I.N.E.S). (Ce numéro est sur le relevé de notes du baccalauréat).
<i>Les étudiants ayant obtenu le baccalauréat avant 1995 et qui se sont inscrits en université française à partir de 1995 doivent fournir obligatoirement le numéro I.N.E. délivré par l'établissement (certificat de scolarité, carte étudiante ou relevé de notes).</i>
<input type="checkbox"/> L'attestation de paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Campus (CVEC) où figure le numéro d'attestation à enregistrer lors de votre inscription.
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité : carte d'identité (recto/verso) ou passeport.
<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité (format JPEG)
<input type="checkbox"/> Pour une inscription en L2, L3, Licence Professionnelle, Master 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> année : Attestation de réussite du dernier diplôme obtenu (Licence ou Maîtrise)
<b><u>Pièce(s) complémentaire(s) obligatoire(s) à joindre, uniquement, si vous êtes concerné(e) :</u></b>
<input type="checkbox"/> Attestation de la J.D.C. (Journée Défense Citoyenneté) (ex J.A.P.D.) (à défaut attestation de recensement)
<input type="checkbox"/> L'attestation d'acceptation de la demande d'Admission préalable à l'Université, OU le titre d'accès à l'enseignement supérieur.
<input type="checkbox"/> Résident(e) de longue durée : <b>Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Rattaché(e) à un foyer fiscal en France depuis 2 ans : <b>Pour une rentrée en 2025/2026 : Avis d'imposition 2022, 2023 et 2024</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Réfugié(e) ou titulaire de la protection subsidiaire : <b>Carte de réfugié(e)</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Résident(e) de longue durée : <b>Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Boursier(e) du gouvernement français : <b>Notification de bourse, (hors bourse du CROUS)</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Membre d'une famille d'un citoyen de l'UE : <b>Carte de séjour-directive 2004/38/CE</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Etudiant(e) québécois(e) : <b>Passeport valide et de votre carte d'assurance maladie québécois(e)</b> <sup>(1)</sup>
<input type="checkbox"/> Inscrit(e) dans une université française ou dans un établissement d'enseignement supérieur français avant 2019 : <b>Certificat de scolarité</b>
<input type="checkbox"/> Inscrit(e) à l'UPJV depuis 2019 : <b>Certificat de scolarité</b>

**(1) Si concerné(e) par l'une des situations ci-dessous, joindre le justificatif demandé :**

*Seules les pièces justificatives ci-dessous seront acceptées :*

o Résident(e) de longue durée :

**Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée**



o Rattaché(e) à un foyer fiscal en France depuis 2 ans :

**Pour une rentrée en 2025/2026 : Avis d'imposition 2021, 2022 et 2023**



o Réfugié(e) ou titulaire de la protection subsidiaire :

**Carte de réfugié(e)**



o Résident(e) de longue durée :

**Carte de résident(e) ou d'une carte de résident(e) de longue durée**



o Boursier(e) du gouvernement français :

**Notification de bourse, (hors bourse du CROUS)**



o Membre d'une famille d'un citoyen de l'UE :

**Carte de séjour-directive 2004/38/CE**



o Etudiant(e) québécois(e) :

**Passeport valide et de votre carte d'assurance maladie québécoise.**

1  
Cartes d'assurance maladie (nouveau et ancien modèle, tous les 2 valides)



o Inscrit(e) dans une université française ou dans un établissement d'enseignement supérieur français avant 2019 : **Certificat de scolarité**

o Inscrit(e) à l'UPJV depuis 2019 : **Certificat de scolarité**